

FORMULE CFS-24(F)

MANITOBA

MANDAT DE RECHERCHE D'UN ENFANT

DESTINATAIRES : _____, et aux agents de la paix de la province du Manitoba.

ATTENDU QU'il semble, compte tenu de la dénonciation qui a été déposée devant moi sous serment, qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'au _____
(adresse[s] visée[s])

par les recherches), se trouve un enfant, _____, qui a besoin de protection
(nom de l'enfant s'il est connu)

au sens de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*,

PAR CONSÉQUENT, LES PRÉSENTES ONT POUR OBJET DE VOUS ENJOINDRE, au nom de Sa Majesté, de pénétrer, par la force s'il le faut, dans les endroits indiqués ci-dessus afin de rechercher l'enfant et, si l'enfant semble avoir besoin de protection, de l'appréhender et de le (la) conduire dans un lieu sûr ou de prendre les autres mesures nécessaires afin de le (la) protéger.

FAIT le _____, à _____, au Manitoba.

Juge, juge adjoint, magistrat ou juge de paix
dans et pour la province du Manitoba

(Adresse)